

Les réseaux FOQUALE rassemblent, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale susceptibles d'offrir des solutions et d'accueillir les jeunes décrocheurs.

Ils sont chargés de recenser toutes les solutions existantes, de développer des mesures de remédiation au sein de l'Éducation nationale et d'en renforcer la lisibilité.

Il s'agit de mettre en commun des moyens, des compétences et les connaissances. Ainsi, de développer une logique collaborative entre les établissements en articulation avec l'animation de bassin.

Ils élaborent les outils permettant un fonctionnement fluide et un suivi efficace des situations et des solutions, comme le recensement régulier des places vacantes et leur communication aux CIO.

Ils participent également au travail de mutualisation d'expériences réussies et à la construction de solutions innovantes.

14 réseaux FOQUALE (Formation QUALification Emploi)

Objectifs :

- Analyser les besoins de formation
- Renforcer la cohérence des dispositifs
- Améliorer la lisibilité des solutions proposées aux jeunes décrocheurs (places vacantes, lycée de la nouvelle chance, GRETA...).

Organisation :

Au niveau académique, le réseau est piloté par le délégué de la Région académique à l'information et à l'orientation.

Au niveau départemental, l'IEN-IO, en lien avec l'IA-DASEN, assure l'animation et la coordination de ces réseaux et contribue à la définition des actions et à leur mise en œuvre.

Au niveau du bassin :

- **Un chef d'établissement responsable du réseau FoQuale**, est désigné par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).
Il mobilise et informe les chefs d'établissement du réseau
Il coordonne l'activité du bassin en matière de persévérance scolaire et de lutte contre le d
- **Un comité de réseau** composé d'un inspecteur référent, de représentants des chefs d'établissement (collèges, lycées professionnels, lycées généraux et technologiques), d'un directeur de CIO et d'un chef d'établissement pilote de bassin pour la MLDS.

Pour assurer un suivi efficace des situations individuelles et des solutions à proposer, un **comité opérationnel de suivi (COS)** est constitué, auquel participent tous les acteurs du repérage des jeunes et tous les acteurs potentiellement porteurs de solutions dans le bassin. Ce comité opérationnel se réunit selon une fréquence permettant de traiter avec la meilleure réactivité les cas identifiés.



